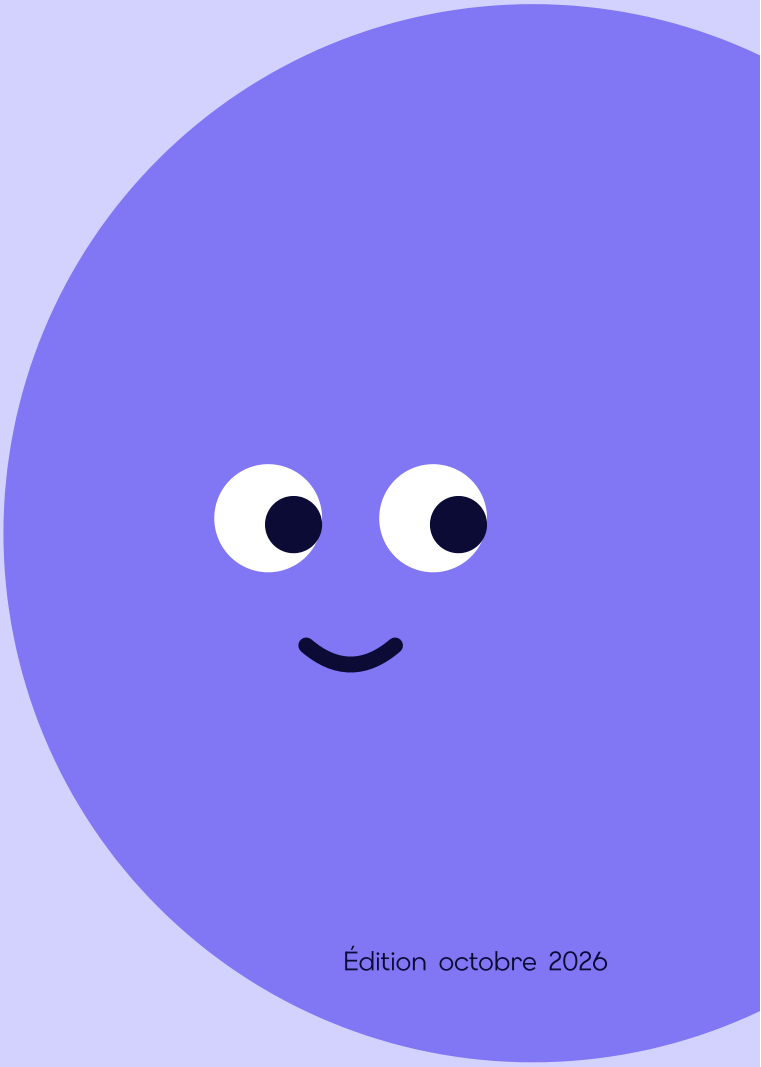
Node it

Guide pratique · octobre 2026

Financer une formation avec Afdas

Le pas à pas pour une entreprise : vérifier son rattachement, connaître son budget, déposer sa demande au bon moment.



Node it
Organisme de formation certifié Qualiopi

Édition octobre 2026

Afdas en bref

Un OPCO (opérateur de compétences) finance la formation des salariés des entreprises de sa branche. Votre OPCO ne se choisit pas : il dépend de la convention collective de votre entreprise.

Qui relève de l'Afdas ?

La culture, les médias, la communication, le sport et les loisirs.

Comment en être sûr ?

Votre convention collective figure sur vos bulletins de paie (code IDCC). Le plus simple : entrez votre SIRET sur **nodeit.fr/trouver-mon-opco**, l'outil lit la table officielle de France Compétences.

Votre budget de base, par an

Moins de 11 salariés	1 100 € HT par an, 40 € HT de l'heure au plus, coûts pédagogiques seulement, dans la limite des fonds disponibles.
De 11 à 49 salariés	1 800 € HT par an, 40 € HT de l'heure au plus, dans la limite des fonds disponibles.
50 salariés et plus	Votre entreprise peut disposer d'un budget : contributions prévues par l'accord de votre branche, versements volontaires faits à l'OPCO, alternance. Le montant dépend de votre branche et de votre compte : il se consulte sur votre espace adhérent.

Source : Critères 2026 de l'Afdas, relevés le 31/10/2026. Ordre de grandeur : le montant réel dépend de votre branche et des fonds encore disponibles. Vérifiez votre solde sur votre espace adhérent avant toute demande.

Les aides en plus

- Fonds conventionnels de votre branche, qui s'ajoutent au budget de base.
- Aide au tutorat : 65 € par mois pendant 10 mois au plus, pour les moins de 11 salariés.

6 étapes pour faire financer une formation

1

Vérifiez votre rattachement et votre budget

Connectez-vous à votre espace adhérent (ou créez-le avec votre SIRET) et regardez le budget restant pour l'année. Pas d'accès ? Votre expert-comptable ou votre service paie a souvent les identifiants.

2

Choisissez la formation et l'organisme

L'organisme doit être certifié Qualiopi pour que l'OPCO finance. Vérifiez que la formation entre dans les critères de votre branche : durée, thème, coût horaire.

3

Demandez les pièces à l'organisme

Un devis, le programme détaillé (objectifs, contenu, durée, modalités d'évaluation) et la convention de formation. Ces pièces doivent porter les mêmes dates, heures et montants.

4

Déposez la demande avant le début

La demande de prise en charge se fait en ligne, sur votre espace adhérent, avant le premier jour de formation et dans le délai fixé par l'OPCO. Une demande déposée après le début est refusée.

5

Recevez l'accord, puis formez

L'OPCO instruit la demande et vous notifie le montant pris en charge. Pendant la formation, les participants signent les feuilles d'émargement.

6

Faites régler la formation

Selon l'accord, l'OPCO paie directement l'organisme (subrogation) ou vous rembourse sur facture acquittée. L'organisme transmet le certificat de réalisation et les émargements.

À retenir. Pour les moins de 50 salariés, le budget fonctionne en général par année civile et dans la limite des fonds disponibles : une demande déposée tôt dans l'année a plus de chances d'être acceptée.

Les pièces à préparer et les erreurs à éviter

Avant la formation

- [] SIRET de l'établissement qui emploie les salariés
- [] Accès à votre espace adhérent
- [] Devis de l'organisme
- [] Programme détaillé de la formation
- [] Convention de formation signée
- [] Noms des salariés, dates et horaires

Après la formation

- [] Feuilles d'émargement signées
- [] Certificat de réalisation
- [] Facture de l'organisme
- [] Facture acquittée, en cas de remboursement

Les erreurs qui font perdre la prise en charge

- Déposer la demande après le premier jour de formation.
- Choisir un organisme qui n'est pas certifié Qualiopi.
- Dépasser le coût horaire ou le nombre de formations prévus par votre branche, sans l'avoir anticipé.
- Envoyer des pièces qui ne concordent pas (dates, heures, montants).
- Attendre la fin de l'année : les fonds des moins de 50 salariés s'épuisent souvent avant.

Node it

On prépare votre demande avec vous

Node it forme les équipes des TPE et PME à l'IA et à l'automatisation, avec des formateurs praticiens. Nous vous fournissons un devis, un programme et une convention conformes aux attentes de l'Afdas, et nous vous guidons pour le dépôt.

Parlons de votre projet

nodeit.fr/nous-contacter

hello@nodeit.fr · 07 69 17 86 99

Certification Qualiopi CW202608-6370 délivrée au titre des actions de formation. Ce guide résume les règles relevées le 31/10/2026 ; il ne remplace pas les critères officiels de l'OPCO, qui peuvent évoluer en cours d'année.

Qualiopi processus certifié